

**Débat de politique départementale**

**Projets et perspectives pour les mobilités sur les territoires**

**Intervention de Stéphane BARRE**

Alors que se dessine les futurs contours de la loi d'Orientation des mobilités actuellement débattue à l'Assemblée Nationale, les questions portant sur la réduction des gaz à effet de serre, les alternatives au « tout voiture » et au « tout camion », la diversité et la complémentarité dans les offres de transports, l'accès à moindre frais pour tous les usagers en minimisant les « No man's land », ces dramatiques « zones blanches » que compte aussi notre Département et pour lesquelles la mobilité s'apparente d'avantage à un parcours du combattant qu'à « Un long fleuve tranquille », sont posées.

Premiers freins à la reprise d'emploi, la mobilité de nos concitoyens mérite toute notre attention car elle est essentielle au développement des territoires.

A bien des égards, et c'est tout à votre honneur M. le Président, notre collectivité tente de répondre à ses questions. Seul bémol, et pas des moindres, votre choix délibéré de soutenir et de financer de manière inconsidérée le projet de Contournement Est de Rouen à hauteur de 22 millions d'Euros sans répondre, et on le sait maintenant, aux objectifs locaux et départementaux qui lui sont assignés.

J'insiste sur ce point en étayant mes propos mais aussi en me référant à l'évaluation socio-économique contradictoire que nous avons commanditée avec les communes réunies au sein du collectif ACCES, pour que chaque élu et chaque citoyen puisse prendre conscience des enjeux qui sont liés à ce projet autoroutier d'un autre temps.

Que dit cette contre-expertise que nous avons adressée au Conseil d'Etat :

- Manifestement, il est à déplorer, malgré les engagements des uns et des autres, le manque de précision quant au montant des péages envisagés pour les usagers et la répercussion de ce tarif de péage en termes de report de trafic potentiel ;
- Le choix de recourir à une concession autoroutière sans véritable justification par l'Etat, alors même que le projet de contournement sera financé pour près de la moitié par de l'argent public (moitié Etat, moitié collectivités territoriales

dont le Département de Seine-Maritime), ce qui pose vraiment la question de la pertinence d'une concession ;

- Le niveau de qualité des études de trafic très insuffisant ;
- Le coût d'investissement en valeur actuelle nette de 523 millions d'euros, selon l'Etat, alors qu'en réalité ce coût devrait être estimé entre 890 millions et 1,1 milliard d'euros, soit dans une version pessimiste, plus du double du chiffre avancé par l'Etat ;
- L'absence d'analyse quant à l'impact du projet sur les autres autoroutes sous concession, et on voit qu'en réalité le projet aura probablement pour effet de siphonner les automobilistes empruntant actuellement d'autres autoroutes, mettant ainsi en difficulté financière des concessionnaires dont certains sont déjà en délicatesse ;
- L'absence de réponse de l'Etat de modifier l'évaluation socio-économique suite aux critiques émises par le Commissariat général à l'investissement, concernant l'analyse socio-économique des différentes variantes du tracé. En effet, il ressort que d'un point de vue socio-économique le tracé retenu n'est pas celui qui est le plus avantageux, sans que cela n'ait été justifié par l'Etat ;
- Enfin l'absence de justification par l'Etat permettant d'affirmer que ce projet présente une réelle utilité publique alors qu'il a été démontré que des incertitudes planent sur son financement, que les impacts sur la consommation d'espaces agricoles et forestiers sont plutôt négatifs, que le phénomène de périurbanisation et l'impact du projet sur la ressource en eau potable sont bien réels. Dans son mémoire en défense, le ministère de l'Ecologie se borne à se référer aux mesures proposées dans l'étude d'impact pour réduire, limiter ou compenser ces impacts négatifs, mais de telles mesures sont pour la plupart cosmétiques et vides de toute substance.

Voilà mes chers collègues les éléments que je tenais à porter à votre connaissance et qui confirment que ce projet, en termes de mobilité et d'impacts sur notre département, n'atteindra pas les objectifs visés.

Il est regrettable que notre collectivité s'engage financièrement dans un projet comme celui-là totalement inadapté et dépassé.

Croyez-moi, l'argent public consacré pourrait facilement trouver sa justification dans la promotion des solidarités et de la cohésion

territoriale. Collectivement, du travail reste à mener pour tous nos concitoyens, sans doute pas au « doigt mouillé » comme dans cette affaire du Contournement Est de Rouen !

Je vous remercie.